



© Eleonore Henry de Frahen

Forêt en gestion douce

Elle purifie les sols et l'atmosphère, héberge plantes et animaux. La forêt joue un rôle écologique majeur. Elle mérite d'être gérée de façon douce. Ce qui n'empêche pas d'en tirer un petit revenu.

PAR **STÉPHANE PERRAUD**

« **E**n France, on importe du bois alors qu'on possède l'une des plus belles forêts d'Europe par sa taille et sa diversité. Mais elle est très morcelée, ce qui rend son exploitation difficile. 80 % des propriétaires possèdent moins de quatre hectares et n'en font rien. Beaucoup ne savent même pas qu'ils possèdent du bois ! », assure Jean-René Lorang, expert forestier en Drôme, Ardèche et Isère. « Alors quand un financier leur propose un chèque pour raser leur parcelle et alimenter une grosse chaufferie, c'est une aubaine. Ils prennent l'argent sans se poser

de question. Et ils perdent d'un coup tout leur patrimoine. Car, selon les essences, une forêt coupée à blanc met entre 50 et 150 ans à repousser. » Jean-René propose à ses clients une toute autre démarche. Il ne procède que par éclaircies tous les cinq ans en prélevant d'abord le bois mort (au sol ou sur pied), puis les arbres tordus ou mal placés qui gênent le développement de leurs voisins. Et très ponctuellement quelques beaux spécimens parvenus à maturité. Le tout en laissant en permanence un couvert forestier. Bien gérée, une forêt produit ainsi régulièrement



Un rôle écologique majeur

La forêt purifie l'atmosphère. Les arbres absorbent du gaz carbonique (CO₂), stockent du carbone (C) et rejettent de l'oxygène (O₂). Leur feuillage et leur système racinaire filtrent l'eau. Ils jouent un rôle de stabilisateurs pour les sols. Et ils abritent une flore et une faune exceptionnelles. Une vraie forêt présente des essences variées et des arbres de taille et d'âges différents. Pratiquer la monoculture, avec des individus du même âge abattus le même jour est une hérésie. La multiplication des grosses chaufferies au bois va pourtant dans ce sens. Elle entraîne une demande importante de matière première. Elle favorise les coupes à blanc qui détériorent non seulement le paysage, mais détruisent la fonction écologique de la forêt.

du bois de chauffage et du bois d'œuvre (meubles, charpente) tout en continuant à croître.

Etablir un contrat

Lorsqu'on fait appel à un professionnel, un contrat, qui engage les deux parties sur plusieurs années, stipulera avec précision comment sera gérée la forêt. Il indiquera également le planning des actions à réaliser. Quand un expert ou un gestionnaire visite une parcelle la première fois, il ne se fait généralement pas payer. Il marque les arbres et se rémunère sur les coupes à venir, souvent à hauteur de 10 % du revenu généré.

Taxes et obligations

Que vous exploitiez ou non votre forêt, vous payez un impôt foncier sur votre parcelle de bois. Mais ensuite le produit de la vente de bois n'est pas imposable pour un particulier.



REPÈRES

La forêt française couvre 16,3 millions d'hectares, soit près de 30 % du territoire. Les trois-quarts sont privés. Elle est très fractionnée : les 3,5 millions de propriétaires possèdent en moyenne 2,6 ha. Parmi eux, 2,6 millions possèdent moins de 1 ha. C'est le troisième stock européen de bois sur pied. (Source : Agreste)

Quand on possède une petite surface, on peut signer un Code de bonne conduite sylvicole auprès du CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Ce document indique son engagement dans une gestion durable de la forêt pour dix ans. Il ouvre droit à des réductions fiscales et des subventions. À partir de 10 ha, on peut établir un Plan simple de gestion (descriptif de la forêt, de la gestion, calendrier des travaux, etc.) avec ou sans l'aide d'un expert, à faire valider auprès du CRPF. Ce document apporte lui aussi des avantages fiscaux. Il est facultatif jusqu'à 25 ha, mais obligatoire à partir de ce seuil.

Ça rapporte combien ?

Il y a autant de chiffres que de forêts. Tout dépend de la surface et de l'accessibilité de la parcelle, des essences, de l'âge et de l'état des arbres. Jean-René Lorang a cependant accepté de donner un exemple. « Prenons une parcelle de quelques hectares d'un seul tenant, constituée de beaux résineux à maturité. Lors de la première coupe qui vise surtout

à éclaircir les lieux, cela peut rapporter 1 000 €/ha une fois déduits les travaux forestiers. Puis tous les cinq ans entre 2 000 et 2 500 €/ha. Si l'on procède à une coupe rase, on gagnera en une fois entre 10 000 et 15 000 €/ha, auxquels il faut soustraire 3 000 à 4 000 €/ha de frais de reboisement. Et ensuite plus rien pendant un demi-siècle ! Faites le calcul... » Cet exemple purement économique ne tient

pas compte de la valeur écologique et patrimoniale d'une forêt sur pied.

Aller plus loin

Cnfp : www.cnpf.fr
Anatef : www.anatef.org
Raf : <http://alternativesforestieres.org>
Dryade : www.dryade26.org

Le RAF publiera le 23 janvier 2018 un Guide méthodologique pour agir ensemble en forêt, aux Éditions Charles Léopold Mayer. Précisions à venir sur la page Facebook de Village.

Des Amap bois bûches

« **Q**uand on était plus jeunes, on prélevait du bois dans nos six hectares de forêt pour nous chauffer. Mais depuis que mon mari a des problèmes de santé, on est passé au chauffage au gaz. Voilà vingt ans que notre forêt n'était plus exploitée », témoigne Joëlle Sanmarco, agricultrice à la retraite à Bourdeaux dans la Drôme. Ça, c'était avant de connaître Dryade. En 2015, Joëlle découvre cette association drômoise qui cherche à recréer une filière bois de chauffage en circuit court, sur le modèle des Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Sauf qu'ici, les légumes sont remplacés par du bois. Un chantier de coupe est lancé en janvier 2016 sur un hectare. Les deux bûcherons sortent 36 stères qui sont mis au sec pour 18 mois. Joëlle en récupère quatre pour sa cheminée, le reste est vendu par Dryade.



© © Eleonore Henry de Frahan

L'association s'appuie sur les valeurs du Réseau pour les alternatives forestières (RAF) : une gestion douce de la forêt, une juste rémunération des forestiers et une implication citoyenne. L'engagement des consommateurs est important. Ils doivent régler leur commande au moment où le bois est coupé, soit un an et demi avant de pouvoir en profiter ! Depuis 2010, cinq chantiers ont déjà eu lieu dont un à l'initiative d'une commune qui a regroupé

les petits propriétaires au sein d'une association syndicale libre de gestion forestière afin d'exploiter plusieurs parcelles d'un coup. 90 stères ont été sortis. De quoi alimenter une vingtaine de foyers. « Ici, le prix du marché tourne autour de 65 € le stère. Nous vendons le nôtre 74 € avec deux ans de séchage, pour garantir un bon pouvoir calorifique », explique Pascale Laussel, fondatrice de Dryade. Le prochain chantier se tiendra à nouveau dans les bois de Joëlle début 2018.

3 OPTIONS POUR SA FORÊT...

1 Pratiquer des coupes rases

La forêt est perçue comme une mine de bois à ciel ouvert. Ecologiquement, c'est un désastre. Économiquement, ce n'est guère mieux.



© Stéphanie Perraud



© Stéphanie Perraud

2 Pratiquer une sylviculture irrégulière

avec des coupes par éclaircies ou améliorations. C'est une gestion douce et durable de la forêt. Économie et écologie sont ici compatibles.

3 La laisser en évolution libre,

Comme les réserves de vie sauvages de l'Aspas (voir *Village* n°123). Pas de chasse, de loisir motorisé, ni même de cueillette. La forêt devient un sanctuaire écologique et un lieu d'observation pour les naturalistes.



© Félix Leofru

LA DÉMARCHÉ A SUIVRE

Si vous ne connaissez rien à la forêt, faites venir un professionnel pour estimer sa valeur et établir une politique de gestion sur la durée.

• Contactez le CRPF (Centre régional de la propriété forestière)

pour obtenir un premier avis et des contacts d'experts ou de gestionnaires forestiers locaux. Les solutions préconisées varieront beaucoup selon votre interlocuteur. Orientez-le en insistant sur votre volonté d'une gestion douce.

• Faites ensuite intervenir un gestionnaire ou un expert forestier. Ils ont les mêmes

compétences en matière de gestion. L'expertise du second a une valeur juridique, mais ce n'est pas obligatoire. Les deux sont en lien avec l'ensemble de la filière : bûcherons, débardeurs, élagueurs, scieurs... Ils peuvent gérer toutes les opérations jusqu'à la vente.

• Vous pouvez également contacter une ASLGF

(Association syndicale libre de gestion forestière) et vous regrouper avec d'autres petits propriétaires pour créer un plan de gestion concerté qui prévoit des coupes et des travaux sur la totalité des parcelles. C'est intéressant lorsqu'une parcelle est réduite ou contiguë à d'autres. On réalise des économies d'échelle.